



Convention relative au statut des apatrides, faite à New York, le 28 septembre 1954 - Retrait de réserves par la Suède.

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 14 novembre 2019, la Suède a retiré les réserves à l'article 8 et à l'alinéa b) du paragraphe 1 de l'article 24 de la convention désignée ci-dessus.

